



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°18

Réunion du bureau Exécutif du : Mardi 03 Décembre 2019

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Noël RIFFAUD, Denis SOTO,

Assistent : M. Maxime APRUZZESE (CTRA), Pierre ALCOVERRO

Excusés : MM. Nicolas PEZZOLI, Jérôme CASCALES, Fabrice POREE,
Olivier GONCALVES

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 25.11 (PV 17) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED et les membres de la CRA souhaitent à Eric BORGHINI, Président de la Ligue, une excellente convalescence.

CORRESPONDANCES

DE LA CFA/DTA/FFF:

Mails du 26.11 relatif à la transmission de 2 rapports d'observation d'un JAF et candidat JAF méditerranéens par la DTA.

DE LA CRA LIGUE DE BRETAGNE :

Mail du 01.12 du Président de la CRA, M. Alain LEAUTE relatif à la réception d'une demande de transfert par un Arbitre de notre Ligue vers celle de Bretagne.

Lu et pris note, la CRA a confirmé cette information et constitue pour envoi le dossier administratif et médical d'Achraf HASYAOUJ.

DE LA CRA LIGUE DE PARIS-ÎLE-DE-FRANCE :

Mail du 02.12 relatif à la demande de transfert du dossier administratif et médical de Rédouan BENSAID, Arbitre de notre Ligue vers celle de Paris.

Lu et pris note, la CRA a constitué le dossier administratif et médical de l'Arbitre concerné pour envoi.

DE LA CRA LIGUE DE LAURAFoot :

Mail du 03.12 relatif à la demande par GONCALVES Daryl quant à son transfert professionnel sur cette ligue. Lu et pris note, la CRA a validé son accord pour cette mutation et va constituer le dossier administratif et médical de l'Arbitre concerné pour envoi.

DE LA LIGUE :

Parution sur le site de la Ligue le 01.12 du report de l'ensemble des matchs de 13h00 et 15h00 des championnats régionaux du dimanche 01.12 et du 6^{ème} Tour de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.

La CRA a adressé à tous les Arbitres de la Ligue, aux membres de la CRA et aux observateurs un mail d'information du report de la journée du 01.12 et a contacté par téléphone tous les Arbitres de Ligue entre 11h15 et 13h00 afin de les prévenir des matchs reportés et plus spécialement ceux qui arbitraient sur les matchs de 11h00.

Mail du 28.11 transmis par la représentante de la CRA au Comité de Direction de Ligue quant au déroulement du séminaire Femmes de Foot en Méditerranée du 08.02.2020.

DES CDA :

DISTRICT DES ALPES :

Mail du 28.11 relatif à la communication du nom des 2 Arbitres Assistants de District réservistes en championnat R2.

Mail du 26.11 relatif à l'information de l'organisation d'un stage de perfectionnement destiné aux Arbitres du District en date du 14.12, pour lequel AMZALLAG Simon et KRID Oualid, Arbitres de Ligue, auront en charge l'animation de la matinée.

Lu et pris note, la CRA remercie la CDA.

DU CLUB DU GARDIA C. :

Mail du 01.12 relatif à l'arrêt du match en U16 R2 du 01.12 suite au report des matchs de championnat de la journée.

Lu et pris note, la CRA ayant constaté l'absence de rapport de 2 Arbitres, les contactera.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :

Mail du 28.11 de Jean-François SOTO, représentant de la CRA à la CRD, relatif au suivi mensuel des auditions en CRD quant à la présence ou l'absence des Arbitres ainsi qu'à leur recours à la visioconférence dans les Districts.

Lu et pris note, la CRA en le remerciant, effectuera la mise à jour pour la Note CRA des Arbitres de Ligue et la transmission aux CDA concernées en cas d'absence d'Arbitres de District.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

- ARTINIAN Sébastien : mail du 02.12 relatif à la transmission de la fiche de frais pour le déplacement sur le match du 01.12 en U14 R1 – O. MARSEILLE / BUREL F.C.
- PERILLER Alain : mail du 02.12 relatif à la transmission de la fiche de frais pour le déplacement sur le match du 01.12 en U14 R1 – AUBAGNE F.C. / MARIGNANE-GIGNAC F.C.
- DARRAZ Fadil : mail du 02.12 relatif à la transmission des frais de péage pour le déplacement en CRD du 27.11.
- GONCALVES Andy : mail du 01.12 relatif à la transmission de la fiche de frais pour le déplacement sur le match non joué du 23.11 en N3 – U.S. MANDELIEU LA NAPOULE / ATHETICO MARSEILLE.

Lu et pris note, la CRA a transféré ces mails au Service Comptabilité.

Courrier : Rapports

- BOURREQUAT Marjorie : mail du 02.12 relatif à l'envoi de la copie du rapport d'arbitrage du match U16 R2 – A.S. MAZARGUES / ISTRES F.C. du 01.12 pour confirmation du score en faveur du ISTRES F.C. (4-2)
Lu et pris note, la CRA la remercie et transmet ce document au Service Compétitions suite à un score inversé validé sur FMI par l'Arbitre central et le Délégué.
- ZEGHLI Alaeddine : mail du 01.12 relatif au score erroné sur la FMI qui est de 2 à 1 pour A.S. CAGNES LE CROS F. face à l'A.V C. AVIGNONNAIS (2-1 et non 1-1).
Lu et pris note, la CRA le remercie, score validé par le Service Compétitions.
- POIZE Roland : mail du 02.12 relatif à l'envoi d'un rapport pour réserve technique sur le match U20 R2 - U.S. MARSEILLE ENDOUME CATALANS / ATHLETICO MARSEILLE du 01.12 sur le score de 1-1, réserve non confirmée par les dirigeants de l'U.S. MARSEILLE ENDOUME CATALANS.
Lu et pris note, la CRA le remercie et confirme que toute réserve confirmée ou non doit faire l'objet d'un rapport transmis à la CRA.
- MESSISHA Karim : mail du 02.12 relatif à l'envoi du rapport d'arbitrage suite à l'arrêt du match en U16 R2 à la 16^{ème} minute de jeu U.A. VALETTOISE / GARDIA C. suite au report des matchs de la journée du 01.12.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- BOUZALMAT Karim : mail du 26.11 relatif à la transmission du rapport d'arbitrage pour match non joué le 23.11 en N3 – U.S. MANDELIEU LA NAPOULE / ATHETICO MARSEILLE.
Lu et pris note, la CRA le remercie.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- DAAS Camille : mail du 03.12 relatif à la demande d'un extrait des désignations pour la période du 01 au 04.06.2018.
Lu et pris note, la CRA lui transmet ce document et reste à sa disposition si besoin.
- BENSAID Rédouan : mail du 26.11 relatif à la transmission de sa nouvelle adresse dans le cadre de sa mutation au sein de la Ligue de Paris-Ile-de-France lui permettant de pouvoir se rapprocher de ses services administratifs.
Lu et pris note, la CRA va constituer son dossier administratif et médical pour le faire suivre.

- MEJRI Chakib : mail du 28.11 nous transmettant un certificat médical daté du 05.11 relatif à un arrêt lié à une intervention médicale décalée et consécutif à l'envoi par la CRA de la situation de décote du mois d'octobre 2019.
Lu et pris note, la CRA, tout en le remerciant, a relevé que la saisie sur MyFFF pour l'indisponibilité comporte 3 défauts, à savoir une raison personnelle au lieu de médicale, aucun justificatif médical obligatoire joint et un délai de prévenance non respecté, soit une non-application majeure du protocole de communication. La CRA examinera ce point lors de la prochaine situation des décotes mensuelles.
- ABBAD EL ANDALOUSSI : mail du 27.11 relatif à ses remerciements dans le cadre de la désignation en tant qu'Assistant au 8^{ème} Tour de Coupe de France.
Lu et pris note.
- AMRHEIN Alexandre : mail du 03.12 relatif à son changement d'adresse à compter de ce jour.
Lu et pris note, la CRA a retransmis cette information aux services administratifs de la Ligue et du District Grand Vaucluse et précise à l'Arbitre que sa nouvelle résidence ne lui fait changer de District.
- BENAISSI Nabil : mail du 29.11 relatif à l'envoi de l'attestation de son employeur suite à une indisponibilité pour raison professionnelle de dernière minute annulant les désignations programmées.
Lu et pris note, la CRA le remercie lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.
- BENSSALAH Adam : mail du 29.11 relatif à l'envoi de l'attestation de son employeur suite à une indisponibilité pour raison professionnelle de dernière minute annulant les désignations programmées.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.
- D'ANTONIO Lionel : mail du 26.11 relatif à l'envoi de l'attestation de son employeur suite à une indisponibilité pour raison professionnelle de dernière minute annulant les désignations programmées.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.
- LABIDI Oussema : mail du 26.11 relatif à l'envoi du justificatif de son planning attestant son travail suite à une indisponibilité pour raison professionnelle de dernière minute annulant les désignations programmées.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.
- BOUZALMAT Karim : mail du 28.11 relatif à l'envoi du planning travail suite à une indisponibilité pour raison professionnelle dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.

Indisponibilités médicales :

- ZAFRILLA Mélanie : mail du 27.11 relatif à l'envoi de l'arrêt de travail et du certificat médical liés à son indisponibilité saisie le 31.10 sur MyFFF.
Lu et pris note, la CRA la remercie permettant d'être en phase avec le protocole.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- CHILOTTI Sébastien : mail du 02.12 relatif à son impossibilité de pouvoir assurer la désignation du 08.12 à 13h00, n'étant libre le dimanche que pour les matchs de 15h00 suite saisie sur MyFFF et désidératas sur fiche de renseignements.
Lu et pris note, la CRA le remercie et enregistre cette information non transférée par MyFFF.
- MILLET Valentin : mail du 01.12 relatif à la suppression sur MyFFF d'une indisponibilité qui n'entrait pas dans le cadre du délai de prévenance.
Lu et pris note, la CRA le remercie lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 27.11 : mail envoyé aux Présidents de CDA les informant de la date retenue du 21.03.2020 pour l'examen des Candidats Arbitres de Ligue Jeunes et Séniors et du rappel sur le dossier de candidatures et des dispositions en cas de réussite par un jeune ou un sénior différentes sur la saison suivante.
- Le 26.11 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue RE – R1 les informant de l'annulation du stage prévu le 08.12 suite à la journée reportée du 24.11, possible report envisagé 22.12 ou 05.01 ou 26.01.
- Le 01.12 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue, aux observateurs et à tous les membres de la CRA les informant du report des matchs de 13h00 et 15h00 pour la journée du 01.12 en appui du message paru sur le site de la Ligue à 11h00.

PRESENCE OBLIGATOIRE DES ARBITRES LORS DES STAGES ORGANISES PAR LA CRA

La CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation afin de pouvoir prévoir l'organisation de ces rassemblements sur le plan effectifs, repas, coucher, et travaux. La réponse est obligatoire et dans le cas d'une non-participation, les raisons d'absence et l'envoi des justificatifs correspondants sont impératifs.

La présence des Arbitres de Ligue aux stages organisés par la CRA est obligatoire telle que prévue à l'Article 58 du Règlement Intérieur de la CRA.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020 :

- Stage RE-R1 annulé et reporté à une date ultérieure à fixer.
- Stage FEMININES du 17 au 19.01.2020 au CREPS de BOULOURIS.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 03.12.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- FABIANO Luca : jusqu'au 24.01.2020
- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'au 15.12.2019
- BOULAHYA Bilel : jusqu'au 05.01.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 03.12.2019

A été validé et sera transmis au pôle Désignations en date du 04.12.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 10.12 – 17.12

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion du 03.12 ouvertes à partir de 10h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

**Prochaine réunion de CRA,
Mardi 10 Décembre 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**